



PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL
DU GRAND NANCY

**PLUi-HD DE LA MÉTROPOLE DU GRAND
NANCY**

Annexe 3 de l'examen au cas par cas Localisation des secteurs Modification simplifiée n°1

Document de travail – Mars 2026

**métropole
GrandNancy**

**1. SUPPRESSION D'UNE PRESCRIPTION du RÈGLEMENT GRAPHIQUE DANS LE SECTEUR
COUVERT PAR L'OAP TERRITORIALE « OAP.A : RIVES DE MEURTHE » 4**

Secteur touché par la modification 4

Extraits de zonage avant / après modification 5

La Métropole du Grand Nancy procéder à la modification simplifiée de son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal afin de faire évoluer le règlement graphique.

Le point de modification est ainsi compatible avec les enjeux et orientations définis dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable du PLUi-HD.

Secteur concerné par la présente modification simplifiée du PLUi-HD de la Métropole du Grand Nancy

Secteur concerné par la modification simplifiée

 Polygone d'implantation des façades constructions principales avec décalage de façades imposé



1. SUPPRESSION D'UNE PRESCRIPTION DU RÈGLEMENT GRAPHIQUE DANS LE SECTEUR COUVERT PAR L'OAP TERRITORIALE « OAP.A : RIVES DE MEURTHE »

Secteur touché par la modification



